



DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

PARIS, LE 19 MAI 2017

Appel à projet
Expérimentation de nouvelles méthodes d'appui au développement territorial du service civique
en Ile-de-France
Année 2017 - BOP 163 jeunesse

1. Contexte

Depuis 2015 le nombre de volontaires de Service Civique a triplé. La généralisation du Service Civique est en route. Avec près de 200 000 volontaires depuis sa création en 2010, le Service Civique a changé le visage de la société française en remplissant ses objectifs de mixité sociale, de cohésion nationale et de services rendus auprès du plus grand nombre. Lorsqu'ils s'engagent en Service Civique, les volontaires se rendent utiles aux autres tout en enrichissant leur propre expérience et en contribuant à enrichir celle des organismes d'accueil. Ils contribuent à un meilleur vivre ensemble.

Depuis sa création, près de 26 000 jeunes ont effectué un service civique **en Ile-de-France**, dont plus de 9 000 en 2016. L'objectif de l'année 2017 d'accueil de 20 000 jeunes environ est ambitieux et suppose que l'ensemble des parties prenantes à la communauté du service civique en Ile-de-France amplifie encore sa mobilisation et contribue à lever les principaux freins identifiés dans le développement de ce dispositif, en particulier la réticence de certaines petites associations face à une certaine complexité administrative (dossier de demande d'agrément, recrutement, accompagnement...)

La DRJSCS considère que l'intermédiation constitue une des réponses à ces difficultés et souhaite financer une expérimentation sur un ou plusieurs territoire(s) infra-départemental afin d'en vérifier le réel effet levier.

2. Destination des crédits

Les crédits délégués en 2017 par l'agence du service civique pour le développement du Service Civique sont destinés à dynamiser le développement territorial. L'objectif est de pouvoir généraliser les bonnes pratiques identifiées sur la base de cette expérience.

A cette fin, la DRJSCS IDF souhaite tester l'intermédiation comme outil de développement quantitatif et qualitatif. La DRJSCS souhaite ainsi expérimenter la structuration de l'intermédiation sur un bassin d'emploi qui dispose d'un certain potentiel afin de tester les possibilités de « massification » du service civique sur une petite échelle.

Le territoire de l'expérimentation devra :

- présenter une diversité suffisante de structures d'accueil potentielles
- correspondre à une zone infra-départementale où les porteurs du projet sont implantés et peuvent se positionner en complémentarité.

Sur la base de leurs proposition, le choix définitif du terrain de l'expérimentation se fera en lien avec les DDCS concernées qui sont les mieux à même d'identifier les territoires porteurs et ceux où le service civique peine à s'installer. A terme, l'objectif est de mailler et de couvrir le territoire de l'expérimentation pour répondre à la demande des structures ou collectivités qui préfèrent accéder aux missions de service civique via l'intermédiation.

La durée de l'expérimentation est prévue sur une durée maximum de 12 mois afin de permettre la mise en place de partenariats locaux. Quelles que soient les modalités d'évaluation proposées, et retenues, un bilan intermédiaire, quantitatif et qualitatif, à mi-parcours devra être réalisé par les porteurs.

Le projet devra comporter :

- ✓ Les éléments quantitatifs et qualitatifs objectivant le choix du territoire proposé pour l'expérimentation.
- ✓ Les éléments méthodologiques pour proposer un accompagnement des organismes qui contribuera au développement de cette dynamique locale
- ✓ Une réponse coordonnée sur ce territoire. En fonction de l'implantation géographique et historique de chaque porteur, les rôles respectifs doivent s'articuler dans la complémentarité
- ✓ Les structures visées (collectivités locales et associations n'ayant pas la maturité suffisante pour porter un agrément propre ou ayant un projet d'accueil concernant un faible volume de volontaires) : il s'agit d'intermédiation privé-privé et privé-public, **le champ de l'intermédiation public-public étant exclu du cadre de l'expérimentation.**
- ✓ Le contenu détaillé de l'offre de service : rationalisation de la charge administrative, émergence de nouvelles missions, modalités d'accompagnement et de tutorat des jeunes, modalités d'accompagnement des structures, modularité de l'offre d'intermédiation (sur quelques prestations ou sur une solution complète, modularité dans le temps : un accompagnement décroissant avec l'expérience) ...
- ✓ Le détail du financement de l'offre de service : la DRJSCS pose pour principe **qu'aucune prestation ne pourra être facturée aux organismes d'accueil par le porteur de l'agrément.**
- ✓ Une proposition de gouvernance (modalités de suivi du projet localement avec les services de l'Etat et les partenaires du territoire)
- ✓ Les modalités d'évaluation du projet en terme quantitatif et qualitatif.

A noter que le projet doit aussi permettre de répondre aux difficultés de recrutement des jeunes sur le territoire retenu.

3. Choix du porteur de projet

Compte tenu de son caractère expérimental, une attention particulière sera portée aux projets présentés de manière coordonnée par plusieurs porteurs et à l'expérience acquise en matière d'intermédiation.

L'organisation de la coordination du projet est laissée à l'appréciation des partenaires (coordination collégiale ou désignation d'un partenaire coordinateur). La structuration de la démarche doit s'accompagner d'une proposition d'économie générale de l'expérimentation et des modalités de financement.

Les critères de sélection du projet sont les suivants :

- existence d'une démarche structurée et partenariale au niveau du territoire de l'expérimentation visant à mobiliser des structures d'accueil et à créer des synergies territoriales
- connaissance du Service Civique et expérience réussie dans l'accueil de volontaires
- capacité à aider des structures à préparer l'accueil des jeunes volontaires
- implantation locale, au sens de la capacité à prospecter et « faire réseau » avec des structures locales.

4. Modalités d'évaluation

La DRJSCS mettra en place un protocole d'évaluation de l'impact de l'action financée en lien avec la ou les DDCS concernées et les porteurs qui feront des propositions d'indicateurs de suivi dès la conception de leur projet. :

- indicateurs de suivi quantitatifs (évolution du nombre de volontaires sur le territoire, taux d'offre de missions pourvues...)
- et qualitatifs (mise en place d'une dynamique locale, partenariats consolidés par exemple...)

Un comité de suivi, piloté par la DRJSCS, fera un point régulier sur la durée de l'expérimentation.

5. Modalités de demande de subvention

- Vous êtes invités à télécharger le dossier CERFA n°12 156* 05 :
 - Soit sur le site internet www.service-public.fr
 - Soit à partir du lien <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- Compléter un formulaire CERFA n° 12 156*05 par projet
- Fournir l'ensemble des pièces figurant dans le dossier de demande de subvention, y compris le RIB et la fiche SIRENE ;
- Le dossier devra être renseigné, complété et signé et envoyé par voie postale :

DRJSCS IDF
Pôle Social, Jeunesse et Vie Associative
Développement social et intégration
6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360
75 634 PARIS CEDEX 13

Et/ou par voie électronique :

service-civique.idf@drjscs.gouv.fr

Le délai de retour doit être respecté, un accusé de réception vous sera adressé.

La date limite de dépôt des projets est fixée **au 23 juin 2017 délai de rigueur**
(le cachet de la poste faisant foi).